**1°) Pourquoi une épicerie sociale étudiante : Accès à une alimentation variée, de qualité.**

**L’EPICERIE DU NIL** ouverte en 2019 souhaite aider les étudiants qui ont des difficultés pour accéder à une alimentation variée, de qualité, en quantité adaptée.

Elle est gérée par le SCCUC et elle fonctionne grâce à l’aide de Magelis et de nombreux partenaires du territoire.

**Elle a le statut d’épicerie sociale, elle doit donc respecter quelques règles.**

**2°) Qui peut accéder à l’épicerie étudiante du NIL :**

**Les étudiants qui rencontrent des difficultés budgétaires.**

* Les étudiants boursiers (attestation à fournir)
* Les étudiants ayant droit au repas Crous à 1 euro (attestation à fournir)
* Les étudiants non boursiers après étude de leur demande par le service social de l’université.

**Pour une durée déterminée :**

* quelques mois pour passer une difficulté ponctuelle ou bien toute l’année universitaire.

**3°) Que propose l’épicerie étudiante :**

L’épicerie se présente comme une épicerie classique : les produits y sont proposés en libre-service et les tarifs affichés.

La Banque Alimentaire est le principal fournisseur, mais dans le cadre de projet solidaire ou de lutte contre le gaspillage, de nombreux dons viennent compléter l’offre : Les bénévoles du SCCUC collectent, chaque semaine, des denrées auprès des collectivités (écoles, lycées, centres de formation), des entreprises (Studios de dessin animé, sièges d’entreprise) des commerces (restaurateurs, traiteurs) et puis le SCCUC essaie de développer des **achats de denrées issues de productions locales et Bio** grâce à des subventions de l’université, de l’Etat, de la Région, du Département, de fondations.

Les produits qui viennent compléter l’offre :

* **Des cagettes solidaires** de légumes et fruits issus de productions locales et Bio/ sur réservation
* **Des bols repas** distribués le vendredi en fin de journée / sur commande via Hello Asso

**4°) Quels engagements pour l’étudiant qui s’inscrit :**

Il est **autonome et responsable**, il fait ses courses librement, mais il s’engage :

* A ne pas dépasser 12€ d’achat par semaine, afin que les stocks permettent de servir le plus grand nombre.
* A ne pas avoir de dettes, les finances de l’épicerie sociale ne permettent pas de faire crédit.
* A respecter les consignes de bon fonctionnement qui sont affichées dans l’épicerie : certains produits sont disponibles en quantité limitée.
* A respecter les horaires d’ouverture affichés à l’épicerie (horaires consultables sur le site du SCCUC).
* A ne pas oublier de venir chercher une commande de cagettes ou de bols, sachant qu’aucun remboursement ne pourra être fait.
* A venir dans la mesure du possible, avec un sac à provision et un sac isotherme pour les produits frais.
* A signaler les changements importants dans sa situation personnelle et notamment financière en cours d’année.

**5°) Comment chaque étudiant ayant signé la charte s’impliquer ?**

**Implication :**

L’épicerie sociale est aussi un lieu solidaire, chaque étudiant est encouragé à prendre une part active dans l’organisation et le fonctionnement de la structure (collectes, distribution, transport, encadrement d’un évènement, ...).

Si vous voulez agir aux côtés des équipes du SCCUC, envoyer un message à : *epiceriesccuc@gmail.com*.

🞏 J’ai bien pris connaissance de la Charte

Nom Signature